

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7739 SÉANCE DU 24 août 2026

Sont présents:

Pierre Picard	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef
Carlo Gros-Louis	Chef
René «Wellie» Picard	Chef
Stéphane B. Picard	Chef
William Romain	Chef
Daniel Sioui	Chef
Yves Sioui	Chef
Maude St-Onge	Greffière

DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS
D'INITIATIVES AUTOCHTONES IV AU VOLET DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE – ÉTUDE DE MARCHÉ ET D'OPPORTUNITÉ POUR
LE DÉVELOPPEMENT DE DEUX TERRAINS VACANTS

Attendu que le Conseil de la Nation Wendat (« Conseil ») a récemment amorcé une réflexion concernant le potentiel de développement de deux terrains vacants localisés à Wendake (« Sites ») et qu'il souhaite effectuer une étude de marché et d'opportunité à cet effet (« Projet »);

Attendu que dans un contexte de croissance des besoins communautaires, publics, institutionnels et de diversification économique, le Conseil souhaite obtenir des données concrètes et des analyses stratégiques afin d'être en mesure d'évaluer le plein potentiel de développement de ces Sites et qu'il a ainsi sollicité le soutien d'une firme externe spécialisée pour réaliser le Projet;

Attendu qu'à la suite d'un processus d'appel d'offres, la firme Mallette S.E.N.C.R.L. a été sélectionnée afin d'accompagner le Conseil dans la réalisation du Projet;

Attendu que le coût de réalisation de l'étude de marché et d'opportunité est estimé à 63 130 \$;

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 27 août 2026 Résolution adoptée à l'unanimité

Maude St-Onge
GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7739 SÉANCE DU 24 août 2026

**DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS
D'INITIATIVES AUTOCHTONES IV AU VOLET DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE – ÉTUDE DE MARCHÉ ET D'OPPORTUNITÉ POUR
LE DÉVELOPPEMENT DE DEUX TERRAINS VACANTS**

Attendu que le Fonds d'initiatives autochtones IV (« FIA ») est un programme d'aide financière destiné aux milieux autochtones du Québec administré par le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit (« Secrétariat »), dans le cadre duquel le Conseil a signé une entente particulière le 28 juillet 2022 (« Entente »);

Attendu que le volet Développement économique du FIA peut supporter financièrement le Projet;

Attendu que, dans le cadre du FIA, le Conseil entend donc solliciter un financement d'un montant de 31 565 \$ durant l'année financière 2026-2027 pour ce Projet;

Attendu que l'adoption d'une résolution du Conseil est exigée afin de pouvoir solliciter du financement au sein de l'Entente.

Compte tenu de ce qui précède, il est **proposé** par le Chef Yves Sioui, appuyé par le Chef Stéphane Picard, et **résolu** :

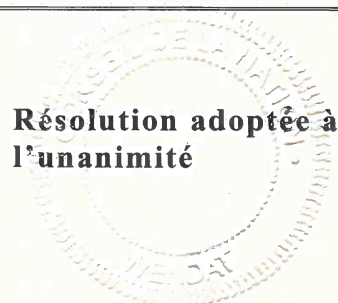
- **D'autoriser** le dépôt d'une demande de financement d'un montant de 31 565 \$ dans le cadre du Fonds d'Initiatives Autochtones IV, volet Développement économique, auprès du Secrétariat aux Relations avec les Premières Nations et les Inuit (« Secrétariat ») pour le projet d'étude de marché et d'opportunité pour le développement de deux terrains vacants à Wendake (« Projet »);
- **D'autoriser** le directeur du Développement économique à signer, pour et au nom du Conseil de la Nation Wendat (« Conseil »), une entente de financement avec le Secrétariat en lien avec le Projet;

Page 2 de 3

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 27 août 2026 Résolution adoptée à l'unanimité

Maude St-Onge
GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE



EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7739 SÉANCE DU 24 août 2026

DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS
D'INITIATIVES AUTOCHTONES IV, AU VOLET DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE – ÉTUDE DE MARCHÉ ET D'OPPORTUNITÉ POUR
LE DÉVELOPPEMENT DE DEUX TERRAINS VACANTS

- **D'autoriser** le directeur du Développement économique à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du Conseil, tous les actes, documents et écrits, à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'il peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution.

[Fin de la résolution]

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 27 août 2026 Résolution adoptée à l'unanimité

Maude St-Onge
GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE

